



Syndicat **CGT** des Transports Publics Urbains de Voyageurs de Dijon Métropole

49 rue des Ateliers - 21000 DIJON

Site : www.cgtdivia.com



COMPTE-RENDU CGT DE LA RÉUNION CSE DU 20 MAI 2020

Information – consultation relative à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques

La CGT par le biais de la C2SCT (conditions de travail, santé, sécurité), à la suite de la réunion du 2 avril 2020, a adressé un courrier à la Direction (copie à l'inspection du travail et à la médecine du travail) pour faire part de certains points dans le Document Unique (document qui regroupe les risques dans l'entreprise, par métier, et les démarches pour y faire face). En effet, des cotations et des détails n'apparaissaient pas et ne reflétaient pas la réalité du terrain. La Direction a tenu compte de nos demandes et a revu sa copie. Néanmoins, la montée par la porte avant (effective à partir du 25 mai 2020) nous fait penser que les risques seront accrus. De plus ce Document Unique est évolutif à chaque instant, c'est pour cela que la CGT s'est abstenue lors de la consultation en CSE :
8 abstentions (cgt fo cfdt) et 5 avis favorables.

Indemnisation de l'activité partielle et des arrêts de travail :

Concernant les arrêts dérogatoires : Pour le chômage partiel, la valeur journalière est retenue avec 70% salaire de base brut + l'ancienneté avec l'assiette du 1/10 CP 2018/2019 de Mai à Juin et exonération de cotisation, mais pas de la CSG/RDS et avec en revanche le maintien de la cotisation prévoyance, le tout éligible à l'impôt sur le revenu. Pour toutes les maladies, elles le seront en fonction du pourcentage de services maintenus dans le service correspondant, de manière hebdomadaire, avec indemnisation du chômage partiel sur les journées concernées par ce taux.
Du 12 mars au 30 avril, 90% du brut pour garde enfant, ou raison médical, vulnérable, mais à partir du 1^{er} Mai, indemnisation liée au chômage partiel avec vérifications hebdomadaires avec des attestations à fournir par son médecin ou CPAM. Il serait possible de rallonger de 10 jours par 5 années d'ancienneté. Début Juin, le chômage partiel c'est fini.

Information – consultation relative à l'individualisation de l'activité partielle

La CGT regrette la ponction des compteurs des salarié.e.s et demande le report de la consultation, la loi permet d'ailleurs un délai de 8 jours pour cela. La Direction propose qu'on fasse un retour par mail en respectant ce délai de 8 jours.

Impacts économiques de la crise connus au 30/04 et sur le contrat de DSP

Baisse jusqu'à 25% au 23 Mars et ce dès le 16 Mars (le réseau a été mis en service « anis » vacances scolaires puisque les établissements scolaires ont été fermés) puis à nouveau réduit par la suite au point qu'au 18 mars seules les lignes et lignes maîtresses ont circulé, avec des fréquences basses jusqu'à 15 minutes, navettes pour EPADH, centres médicaux, et navettes plombières,
Les parkings : très nette baisse.
Parking voirie : arrêt des contrôles et gratuité jusqu'au 25 Mai.
La fourrière est restée ouverte.
La fréquentation est descendue à 4.5% et a été souvent entre 5 et 7% pendant le confinement.
Baisse donc des recettes très importantes, pour être quasi nulles en Avril.

- 655 000 € de retours d'allocation d'état et de cotisations non versées mais dont une partie le sera.
- 672 000 € d'économie car pas de sous-traitance, de gardiennage, de service Pleine Lune, de transport de fond ou encore de médiation.
- 2 536 kms non effectués.
- Le nettoyage représentera de 40 à 100 000 € par mois.

Les pertes de recettes et les gains de charge vont être présentés au Grand Dijon. Reste la problématique du versement de la prime de transport qui pourra peut-être compensée, c'est en cours de discussion. Il y a aura des conséquences sur l'activité à terme et des points réguliers qui seront faits jusqu'en 2022. La fréquentation actuellement est de 22 à 28% par rapport à la normale constatée auparavant.

Pas d'inquiétudes majeures par rapport à Dijon Métropole qui veut conserver sa politique forte de transport avec des investissements d'infrastructure de pistes cyclables et sur tous les sujets de l'inter mobilité avec une volonté de repartir à 100% en offre le plus vite possible. Elle n'est pas sûre de la fréquentation à venir en revanche. Pour l'été, la fréquentation pourra être plus forte qu'habituellement cependant.

Modalités de reprise liée au déconfinement au 11/05 et point de situation

La Direction semble assez satisfaite de cette reprise et informe que dans l'ensemble cela s'est bien déroulé. Elle dit avoir pu s'appuyer sur les forces de Police pour faire respecter les mesures dans les transports publics. La CGT relance la Direction sur la problématique du port du masque pour les agents, en expliquant que certain.e.s salarié.e.s avaient des difficultés pour les porter, notamment pendant toute la durée de leur service. La CGT attend indulgence sur certaines situations et de ne pas recourir automatiquement à la sévérité ou à une sanction. La Direction entend et va faire passer le message à l'encadrement.

Traitement du Règlement Général sur la Protection des Données RGPD – COVID 19

Ce sujet fait référence au courrier CGT remis à la Direction. La gestion de nos données personnelles est un sujet important. Nous avons remarqué que la Direction avait mis sur intranet un document sans avoir préalablement averti ou échangé avec les organisations syndicales, ni dans le cadre du CSE. En outre, le sujet du droit à l'effacement des données n'était pas stipulé dans cette note. La Direction a reconnu qu'il manquait cet élément et va corriger sur le rétablissement du droit à l'effacement et le doute sur l'interprétation du signalement de suspicion de COVID-19 a été levé et confirmé par la Direction.

Participation 2019 et Intéressement 2019.

La participation totale est de 83782,18 euros et l'intéressement est de 99147 euros.

En revanche, Esalia (organisme bancaire par lequel l'entreprise passe pour verser ou bloquer l'argent pour chaque salarié.e n'est toujours pas disponible pour la mise en place dans les délais similaires aux années dernières (versement en mai).

La Direction va voir pour un versement sur la paie de juillet. Cela concerne 719 salarié.e.s, soit 116 euros et 138 euros par salarié.e environ.

Information trimestrielle sur la situation économique et financière à fin mars 2020 :

La CGT s'intéresse et demande si le ratio 80/20 des résultats pour le groupe sera remis en question à terme. La Direction reste évasive sur le sujet. Pour l'instant, estime-t-elle, c'est l'actualité et le fonctionnement de l'entreprise. Le report de charges de la maintenance a un impact. La CGT demande également si la contribution forfaitaire sera maintenue, ce qui est confirmé par la Direction.

Précisions relatives aux régularisations paie opérées en février 2020 : 1/10 CP, IJSS, PFR.

Le complément de 1/10 est fait au fil de l'eau et des éléments le permettant au fur à mesure. À la suite de l'alarme sociale CGT, de nombreux remboursements parfois très importants concernant plusieurs années ont été réalisés. Cela a particulièrement concerné les IJSS supérieures aux salaires journaliers, encore 8 personnes ont reçu des régularisations pour plus de 6000 € et 20 autres à terme pour 46 000 €. Concernant le nombre d'heures de PFR sur la paie de Janvier qui avait été doublé par erreur, une retenue en partie de 1/10^{ème} de la somme a été prélevée sur février et arrêtée en Mars, mais cela reprendra en revanche dès Juin.

Retour des membres CSE à la suite de la présentation des 2 futurs emplacements possibles du combiné radio TETRA dans les bus : emplacement retenu.

Les élu.e.s présent.e.s à la réunion votent à l'unanimité pour son placement à gauche. C'est d'ailleurs l'emplacement qui est choisi dans les autres réseaux quand ce dispositif existe, notamment à la RATP.

Questions à la Direction

Demandes d'aménagements du roulement ou des horaires de travail des services à l'agence commerciale : agents d'accueil et agents de vente.

Au 1^{er} juin, il y aura deux types de services : soit 9h-18h33, soit 10h-19h33 du lundi au samedi.

Dysfonctionnements persistants des lectures CB/AVSR : quelles avancées ?

Une mise à jour avec Worldline a été faite récemment. Cela fonctionne bien depuis, d'après la Direction, il y a une vraie amélioration constatée depuis la mise à jour.

Demande de matériel suffisant pour les opérations de contrôle AVSR : Cube de contrôle

8 nouveaux cubes nouvelle génération sont arrivés fin mars avec une nouvelle livraison bientôt (au nombre de 10). Ce sont des batteries nouvelle génération, plus fortes, d'après le Directeur Exploitation. Le délai d'appareillage est variable en fonction de la zone où l'on est (réseau opérateur).

Est-il normal que les agents de médiation effectuent le rappel à la validation et se mettent en danger ?

Le rappel à la validation fait partie de leurs missions et ils sont formés pour cela. La CGT parle du problème des effectifs, la situation étant différente selon qu'on est seul ou 4 à faire les rappels à validation.

Demande d'intervention de l'entreprise pour faire cesser la diffusion des photos des AVSR et conducteurs dans le cadre professionnel sur les réseaux sociaux.

La Direction répond que comme les agents sont sur la voie publique, elle ne peut rien faire. La CGT prévient que si l'entreprise ne fait rien sur les insultes et menaces proférées, les salarié.e.s feront le nécessaire pour se protéger. Le Directeur répond qu'il va suivre ce sujet de près avec le Procureur. La CGT demande pourquoi on n'applique pas tout simplement la Loi Savary qui apporte des possibilités.

Demande de précisions sur le fonctionnement du service fraude liées :

- Aux déplacements des agents AVSR, sans véhicule, contrairement à d'autres constats.

Les civils par exemple partent du CEM via la 42, le tram etc... La Direction répond qu'un véhicule de service suit les agents. La CGT explique qu'à CARRAZ, cela génère des moments chauds comme à Bourroches.

- À la mobilisation de la voiture surveillance réseau avec l'équipe de nuit.

Pour la CGT, l'exploitation de ce véhicule n'est pas concordant à sa destination originale qui était de prendre contact et soutien avec les conducteurs en cas de grosses difficultés et contact avec la voiture Z. La Direction répond que le but est de contrôler dans des zones sereines et de décrocher si problèmes. La CGT estime que ce n'est pas très claire et que sa mission a été détournée. La Direction propose que l'accord sécurité soit rediscuté et revu éventuellement.

Demande de précisions sur les consignes applicables en présence d'un client dont l'état de santé et d'hygiène dermique est douteux.

Procédure appel PCC et si services de tranquillité public peuvent intervenir. Code des transports selon la CGT peut permettre de demander à la personne de sortir du moyen de transport.

Que compte faire l'entreprise pour que les salariés puissent travailler en toute sécurité dans les secteurs à risques tels que Chenove ?

Echanges réguliers voir quasi permanents avec tous les acteurs de sécurité, polices et médiateurs et la Mairie encore tout récemment. Néanmoins secteur toujours compliqué et l'arrêt de desserte si problème sérieux rencontré sera mis en place.

Questions diverses :

La CGT parle du fait que l'encadrement interdit à certains salarié.e.s de l'Atelier de prendre une pause-café. La Direction répond qu'elle va voir cela.

Kit de distribution des masques :

La CGT demande pourquoi des kits de distributions sont différents (kits où les masques n'ont pas de date de péremption) et si les personnes qui ont préparé ces kits ont respecté les mesures sanitaires nécessaires. La Direction répond que la personne a préalablement désinfecté ses mains et/ou a porté des gants.

Quant à la différence entre kits, la Direction répond qu'il n'y a aucune intention de différencier. Ils ont été préparés en plusieurs sessions, ce qui peut expliquer une situation pareille. Elle rappelle que son objectif est de veiller à ce que chaque agent dispose d'un kit complet.